



Mise a pied conservatoire

Par vincent0

a la suite d'une mise a pied conservatoire le 15 mars 2024, tout les faits reproche dans la lettre je les ai pas vu et certaines parole detourne , je vais contester la lettre reçu le vendredi 29 mars 2024, c'est de savoir d'apres la lettre comment et de quel facon la contester
Bonjour et merci marques de politesse
CG du forum

Par kang74

Bonjour

Vous contesterez la sanction auprès du conseil des prud'hommes, quand celle ci sera prise .

Pour le reste, gardez bien toute correspondance avec votre employeur enveloppe et recommandé inclus